NOTE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

L'équilibre du Budget de la commune se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	5 903 466,21 €	5 903 466,21 €
Section INVESTISSEMENT	4 582 569,80 €	4 582 569,80 €
BUDGET TOTAL	**10 486 036,01 €**	**10 486 036,01 €**

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget primitif de la collectivité.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les frais d'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de la section de Fonctionnement

CHAPITRES	BP 2021	BP 2022	Variation en % 2021/2022
002- Résultat de fonctionnement reporté	935 689,34 €	874 502,26 €	-6,54 %
013- Atténuation de charges	63 100,00 €	71 650,00 €	+13,55 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section OP O	92 980,23 €	25 154,45 €	-72,95 %
70 - Produits des services	402 730,00 €	460 630,00 €	+14,38 %
73 - Impôts et taxes	3 830 554,00 €	3 978 566,00 €	+3,86 %
74 - Dotations, subventions	516 000,00 €	416 459,10 €	-19,29 %
75 - Autres produits de gestion courante	45 002,00 €	55 002,00 €	+22,22 %
76 - Produits financiers	0,00 €	2,40 €	NS
77 - Produits exceptionnels	21 500,00 €	21 500,00 €	0 %
TOTAL	5 907 555,57 €	5 903 466,21 €	-0,07 %

Entre 2021 et 2022, le budget des recettes de fonctionnement enregistre une baisse de -0,07 %.

Cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région, le Département, la CAF…, les impôts indirects (droits de mutation, taxe locale sur la publicité extérieure…), les produits des services (restauration scolaire, centre de loisirs…) et les autres produits (revenus des immeubles, locations de salles…).

La fiscalité

Les taux des impôts locaux de 2022 sont identiques à ceux de 2021 :

- Taux Foncier bâti : 33,24 %
- Taux Foncier non bâti : 64,17 %

Les dépenses de la section de fonctionnement

Le tableau ci-après reprend les différents postes budgétaires par chapitre :

CHAPITRES	BP 2021	BP 2022	Variation en % 2021 / 2022
011 - Charges à caractère général	1 524 112,83 €	1 497 323,31 €	- 1,76 %
012 - Charges de personnel	2 940 000,00 €	2 949 425,00 €	+ 0,32 %
014 - Atténuations de produits	173 905,00 €	186 810,00 €	+ 7,42 %
023 - Virement à la section d'investissement OP O	156 000,00 €	200 000,00 €	+ 28,21 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections OP O	552 701,87 €	485 000,00 €	- 12,25 %
65 - Autres charges de gestion courante	539 520,00 €	519 477,44 €	- 3,71 %
66 - Charges financières	16 673,75 €	17 430,46 €	+ 4,54 %
67 - Charges exceptionnelles	4 642,42 €	38 000,00 €	+ 718,54 %
68 - Dotations aux provisions	0,00 €	10 000,00 €	NS
TOTAL	5 907 555,57 €	5 903 466,21 €	- 0,07 %

Cette section comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, restauration scolaire, fournitures entretien courant, assurances…), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participation aux SDIS, Syndicat Intercommunal, subventions aux associations…), amortissements et provisions.

Le budget primitif de 2022 prend en compte **1 mesure nouvelle au chapitre 68** (constitution d'une provision obligatoire pour créances douteuses). **Le chapitre 67 a été réajusté également à la hausse** pour assurer le paiement de l'accord transactionnel signé avec la société INTUI TECH (article 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion).

Le chapitre 014 fait apparaitre une augmentation à hauteur de +7,42% et concerne principalement le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU pour la somme de 169 210 €.
Ce prélèvement est le résultat d'un déficit de 327 logements sociaux qui n'ont pas été réalisés entre 2017 et 2021.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Cette section retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement.

Ainsi, lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissement (construction d'un nouvel équipement, réfection de la voirie, aménagement d'espaces verts, acquisition de véhicules, matériels…), **elle peut les financer :**

- en obtenant des **subventions d'équipement** (Etat, Région, Département…) qui couvriront pour partie ces dépenses

- par les **remboursements de TVA** (FCTVA avec un décalage d'un an)

- en recourant à l'**emprunt**, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers

- en ayant **recours à l'autofinancement**, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement.

Les autres moyens pour augmenter l'autofinancement consistent à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux).

Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissement, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources externes.

Les orientations budgétaires 2022 en investissement doivent intégrer une vision stratégique sur l'ensemble du mandat et même au-delà. C'est l'objet du Plan Pluriannuel d'Investissement qui traduit la volonté politique des nouveaux élus et qui permet également de donner un cadre financier à cette action.

Pour 2022, il convient d'indiquer que les montants et les phasages du plan pluriannuel d'investissement (PPI) sont des estimations qui seront ajustées au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice budgétaire et des contraintes rencontrées lors de l'exécution des travaux.

Les dépenses de la section d'investissement

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Variation en % 2021 / 2022
040 - Opérations d'ordre entre sections OP O	92 980,23 €	25 154,45 €	-72,95 %
041 - Opérations patrimoniales OP O	3 900 000,00 €	800 000,00 €	-79,49 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 118,27 €	2 200,00 €	+3,86 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	155 565,86 €	198 425,01 €	+27,55 %
20 - Immobilisations incorporelles	77 433,60 €	277 524,80 € dont 8 880 € de reports	+258,40 %
204 - Subventions d'équipements versées	1 320,00 €	1 320,00 €	0%
21 - Immobilisations corporelles	866 239,42 €	2 819 533,41 € dont 178 489,81 € de reports	+225,49 %
23 - Immobilisations en cours	542 844,00 €	458 412,13 €	-15,55 %
020 - dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0%
TOTAL	**5 638 501,38 €**	**4 582 569,80 €**	**-18,73 %**

Les principales dépenses pour 2022 par chapitre sont :

• Chapitre 16 :

✓ - le remboursement des emprunts et éventuelles cautions pour 198 425 €

• Chapitre 20 : principalement …

✓ - les frais d'études pour la construction du nouvel espace jeunesse 50 000 €
✓ - les frais d'études pour la 2ème phase de l'école KOCH 50 000 €
✓ - les frais d'études pour le projet de réhabilitation du Centre Technique Municipal pour 100 000 €
✓ - les frais d'annonces pour les nouveaux marchés à lancer 5 000 €

• Chapitre 21 : principalement …

✓ - l'acquisition de terrains pour 1 060 000 € (Parcelle Les tilleuls + Parcelle agrandissement cimetière + Voirie)
✓ - des travaux et équipements dans les écoles pour 530 400 €
✓ - des travaux de voirie pour 600 000 €
✓ - l'installation de matériels de voirie pour 30 000 €
✓ - l'installation de vidéoprotection pour 420 600 €
✓ - l'acquisition de matériel et d'outillage pour 53 600 €
✓ - la fin des aménagements des jardins partagés pour 40 000 €
✓ - les travaux d'aménagement des locaux de la PM pour 40 000 €
✓ - le matériel de transport pour 81 000 €
✓ - le matériel pour la réserve communale pour 20 000 €
✓ - l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et les services municipaux pour 29 000 €
✓ - l'acquisition de mobilier et matériels pour les écoles et les services municipaux pour 107 000 €.

• Chapitre 23 :

✓ - Début des travaux de l'école KOCH – Phase 2 pour 208 412,13 €
✓ - Début des travaux de l'espace jeunesse pour 100 000 €
✓ - 3ème acompte de la passerelle fouille Loury (remboursement au SIARCE) pour 150 000 €

Les recettes de la section d'investissement

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Variation en % 2021 / 2022
001 - Résultat d'investissement reporté	646 052,40 €	470 179,14 €	-27,22 %
021 – Virement de la section de fonctionnement OP O	156 000,00 €	200 000,00 €	+28,21 %
040 - Opérations d'ordre entre sections OP O	552 701,87 €	485 000,00 €	-12,25 %
041 - Opérations patrimoniales OP O	3 900 000,00 €	800 000,00 €	-79,49 %
024 – Produits des cessions (chapitre sans exécution)	0,00 €	4 000,00 €	NS
10 - Dotations, fonds divers et réserves	332 821,11 €	452 464,66 € dont 130 464,66 € de reports	+35,95 %
13 - Subventions d'investissement	49 426,00 €	169 426,00 € dont 49 426 € de reports	+242,79 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €	2 001 500,00 €	NS
TOTAL	**5 638 501,38 €**	**4 582 569,80 €**	**-18,73 %**

Les dotations et fonds divers regroupent le Fond de Compensation de la TVA et le produit de la Taxe d'aménagement. En sus des subventions à percevoir et de l'autofinancement, le financement de cette section est assuré par un emprunt d'équilibre de 2 millions d'euros.

La situation de la dette

L'encours de la dette au 1er janvier 2022 est de 1 217 129,43 €

La commune va souscrire un emprunt de 2 millions d'euros sur 20 ans afin de financer les nouveaux projets d'investissement.

La capacité de désendettement de la commune au 31/12/2021 est de 3 ans, ce qui est un excellent ratio. Elle exprime le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction intégrale de la dette, pour un amortissement de dette moyen, exprimé en nombre d'années. Elle est égale à l'encours de dette divisé par l'amortissement annuel moyen de la dette.